

**Bilan de la mise à disposition du public  
permis d'aménager pour la relocalisation  
du tronçon nord de la piste cyclable du site de La Lagune,  
sur la commune de La Teste-de-Buch**

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.121-24, R.421-22 et R.121-5,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.122-11,

Vu la demande de permis d'aménager PA 033-529-22 K0003 déposée le 9 juin 2022 par L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF), SITE DU PLAN PLAGE DE LA LAGUNE, sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH tendant à obtenir la relocalisation du tronçon nord de la piste cyclable du site de la Lagune de 4 200 m<sup>2</sup> de surface ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24/11/2022 prescrivant la mise à disposition du public du projet de relocalisation du tronçon nord de la piste cyclable du site de La Lagune, sur la commune de La Teste-de-Buch,

Vu le registre tenu en mairie de Lège cap Ferret dans le cadre de cette mise à disposition,

Vu le contenu de la boîte mail dédiée à cette mise à disposition sur le site de la préfecture de la Gironde,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

**1 Rappel du contexte :**

Situé en forêt domaniale, soit sur le domaine privé de l'Etat, le projet soumis à mise à disposition du public consiste à recréer un tronçon de piste cyclable reliant Arcachon à Biscarosse dans le cadre de la Vélodyssée Atlantique, au niveau de l'entrée Nord du site de La Lagune.

A ce jour, il est prévu la démolition d'un ancien tronçon de piste cyclable, la création d'un nouveau tronçon d'une emprise identique de 5 m de large comportant une voie de circulation d'une largeur de 3m ainsi que la suppression d'un tronçon temporaire, mis en place, au printemps 2021 afin de préserver la continuité de la piste.

Ce tronçon a été créé suite à la constatation d'un problème spécifique urgent sur la Vélodyssée entre les sites du Petit Nice et de La Lagune. En effet, la piste menaçait de partir à l'eau au rythme de l'érosion côtière constatée.

Le plancher amovible de ce tronçon temporaire a été totalement détruit lors des incendies de l'été 2022.

## 2 Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du vendredi 9 décembre 2022 au vendredi 23 décembre 2022 inclus, du dossier de demande de permis d'aménager concernant le projet de relocalisation du tronçon nord de la piste cyclable du site de La Lagune, déposé par l'ONF, d'une surface 4 200 m<sup>2</sup> situé sur la commune de La Teste-de-Buch, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'impact.

Cette mise à disposition a été mise à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

L'avis de mise à disposition a été affiché en mairie et sur site 15 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation, en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral. L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde dans les mêmes délais.

## 3 Résultat de la mise à disposition

En mairie de ~~La Teste-de-Buch~~, le registre mis à disposition du public est resté vierge de toute observation.

Par courrier du 13/12/22 adressé sur l'adresse électronique de la DDTM, l'association Vive la Forêt a émis les observations suivantes :

- les zones NR ou NP, la réglementation du PLU, n'autorise que des pistes cyclables sans bitume.
- pour se conformer à l'avis de la CDNPS, l'association invite le maître d'ouvrage à expérimenter un revêtement perméable pour la chaussée de la nouvelle piste cyclable.
- la publicité par affichage de l'avis de mise à disposition du public sur les lieux du projet, même s'il a été réalisé, ayant été inaccessible en raison des incendies de l'été 2022, constitue une non-conformité de la présente procédure.

## 4 Conclusion

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du projet de relocalisation du tronçon nord de la piste cyclable du site de La Lagune, déposé par l'ONF, sur la commune de La Teste-de-Buch.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable dans la mairie de La Teste-de-Buch et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet de la préfecture : <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

07 MARS 2023

Fait à Bordeaux, le  
Pour le DDTM par délégation  
Le Chef du Service Accompagnement Territorial

M. Frédéric KOZIMOR